



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

Présents : Alexandra Ardiet, Daniel Bobillier, Michelle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, Maryse Millet, Patrick Modica, Paulina Requena, Jean Simondon

Absents excusés : François Léchailler (procuration à Maryse Millet), Thérèse Robert (procuration à Maryse Millet), Christophe Simon, Florent Vallot

### **1. Aménagement de voiries et trottoirs au centre du village**

- Un avenant avec le bureau d'études « au-delà du fleuve » destiné à modifier le découpage du marché de maîtrise d'œuvre de trois à deux phases est accepté par le conseil.
- L'acte d'engagement du marché de travaux sera signé avec l'entreprise TP Bonnefoy. Le montant total s'élèvera à 685 808,78 € HT, soit 820 227,29 € TTC.
- Une demande de subvention à la CAGB est en cours (environ 25 000 € selon les critères d'attribution).

### **2. Acquisition de terrains pour la réalisation de la nouvelle voirie**

La commune remercie particulièrement les familles Jean-Pierre Genilloux, Denise Genilloux, Jeunot-Coulet et l'entreprise Contoz pour la cession gratuite de parcelles contribuant à la réalisation de cette voirie.

Les frais d'actes notariés liés à cette donation sont à la charge de la commune.

### **3. Dénomination de deux nouvelles rues**

Le conseil municipal décide de baptiser la rue du lotissement de la Combe d'Argent rue des Vanniers et la voie nouvelle (à proximité de la vierge) rue du Vieux Tilleul.

Aucune proposition de « nom » n'est parvenue en mairie (compte-rendu du conseil municipal du 24 Août 2012).

### **4. Personnel communal : renouvellement de contrat**

Le contrat de David Serment est renouvelé pour une période de 8 mois, et celui de Stéphanie Devanne pour une durée de 6 mois.

### **5. Questions et informations diverses**

**Horaires d'ouverture de la mairie** : La mairie est désormais ouverte au public le mercredi matin de 9h30 à 11h30. Pour rappel, elle est également ouverte:

- le mardi de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi de 15h00 à 18h00.

**Le bail de location des terrains** situés aux Prés Preney est renouvelé avec le GAEC Robert et Philippe Genilloux pour la période du 11 novembre 2012 au 10 novembre 2021.

**Démission d'une conseillère municipale :** Le 26 août dernier, Isabelle Minotti a choisi de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Nous tenons à la remercier pour l'ensemble du travail qu'elle a fourni depuis son élection et pour l'investissement dont elle a fait preuve dans un grand nombre de dossiers.

**Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs) est intervenu à 28 reprises sur le territoire de la commune** en 2011, comprenant :

- 12 interventions pour des personnes
- 3 accidents de la circulation
- 1 incendie
- 12 opérations diverses

14 points d'eau sont recensés sur la commune et en état d'utilisation.

Le budget communal alloué au SDIS est de 24 829 € pour l'année 2011 (idem 2010 et 2009).

Les pompiers interviennent pour des nids (guêpes, frelons) uniquement si les risques sont avérés (école, crèche, lieu de vie...). Les particuliers ont la possibilité de faire appel à un artisan professionnel (coût de l'opération environ 75 €).

**Un abri poubelles** sera prochainement installé pour réserver l'utilisation des containers aux locataires de la salle polyvalente. Il sera doté de 3 bacs à déchets ménagers et de 2 bacs à déchets recyclables.

**La commission culture** vous invite à réserver votre soirée du 6 octobre 2012 à 20h30 pour assister au concert du groupe d'Ornans « Les marchands de bonheur » à la salle polyvalente.

Tarif 8 €

**Rappel : il est strictement interdit de circuler** avec des voitures particulières **sur la voie douce** (ancienne route reliant Gennes et Saône).

Il est rappelé aussi de respecter les limitations de vitesse aux entrées et à l'intérieur du village.

**Vente de bois à Ornans** du 10 septembre 2012 :

Les coupes 20, 22, 23, 24 et 25 ont trouvé acquéreur avec l'entreprise Forestière et Motoculture pour un montant HT de 13 830 € et la coupe 37 a trouvé acquéreur avec la société Calvi pour un montant HT de 18 434 € soit un montant total HT de 32 264 € (les prévisions de l'ONF se situaient au environ de 29 000 € HT).

**Sans commentaire !!**

Acte de vandalisme sur l'église (voir photo jointe). Non, ce n'est pas la tempête de grêle.



**L'entreprise Hanz effectuera le remplacement du chauffage de l'église :** coût de l'opération, un peu moins de 30 000 € TTC (la paroisse prendra à sa charge une partie du montant des travaux).

**La cheminée de la salle polyvalente sera remplacée** pour un coût total de 5 152,37 € TTC.

**La commune recherche un ou plusieurs bénévoles** pour être référents des sentiers pédestres et VTT ; l'association Balise 25 propose ses services pour surveiller les pistes.

**Affouage :** Les inscriptions à l'affouage se feront au secrétariat de mairie, pendant les heures d'ouverture, du mardi 16 au vendredi 26 octobre et du mardi 6 au vendredi 9 novembre.

**Etat-Civil :**

Mariage : Lucile Plançon et Anthony Pagniez se sont mariés dans notre village le samedi 29 septembre. Nous félicitons les jeunes époux et leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Une quête réalisée lors de la cérémonie civile au profit de l'association « Vaincre la mucoviscidose » s'est élevée à 177.80 €. Merci aux généreux donateurs.

Décès : Nous venons d'apprendre le décès de Madame Gisèle Briccola, maman de Mme Lacroix résidant rue des landes. La défunte avait résidé quelques années au village avant d'intégrer la maison de retraite de Mamirole. Les membres du conseil municipal présentent leurs sincères condoléances à la famille.

***La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le jeudi 25 octobre à 20h30***

*Le secrétaire de séance,  
Patrick Modica*

**Communiqué de la direction régionale des finances publiques :** Pour le paiement de vos impôts, optez pour des solutions de paiement simples, pratiques, sûres et valables. Payez directement en ligne ou par smartphone ou bien choisissez le prélèvement automatique et évitez les risques d'oubli ! Alors, n'attendez pas et rendez-vous dès maintenant sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

**Covoiturage :** Un jeune recherche un particulier descendant sur Besançon le matin pour 6h00. Merci aux personnes qui pourraient être concernées de contacter la mairie ; le secrétaire les mettra en correspondance avec le demandeur.

## **A propos du bois de chauffage et de l'affouage**

La prochaine distribution de l'affouage approche, voici quelques rappels utiles.

### **A/ STERE ET METRE-CUBE**

Un stère, (st), est une pile de buches, rondins ou quartiers, d'un mètre de longueur, empilés sur un mètre de largeur et un mètre de hauteur, donc avec des interstices entre les bûches.

Un mètre-cube, (m<sup>3</sup>), correspond à un bloc unique de bois, occupant la totalité d'un cube d'un mètre de longueur d'arête. Avec un mètre-cube, on fabrique en le fendant, environ 1,4 stère de bois de chauffage.

Lorsque vous empilez votre bois, débité à votre longueur d'utilisation, il y a moins d'interstices entre les buches et la pile perd du volume.

Si vos débits mesurent 0,50 m, le volume occupé par la pile, sera de 0.8 m<sup>3</sup> environ. Pour des débits de 0,33 m, ce volume passera à 0,7 m<sup>3</sup>, et pour 0,25 m, il ne sera plus que de 0,62 m<sup>3</sup>.

### **B/ TAXE D'AFFOUAGE**

Comment calcule-t-on le montant de la taxe d'affouage ?

D'abord, il y a plusieurs sources pour le bois d'affouage. Il y a le **taillis**, plus communément appelé « nettoyage », par les affouagistes. La surface concernée est partagée en cantons ; le partage d'un canton ne prend en compte que la surface, sans estimation du bois pouvant être exploité. C'est donc un résultat très aléatoire, ne pouvant en aucun cas être facturé ; le taillis n'est donc pas pris en compte pour le calcul de la taxe.

Ensuite, il y a les **petites futaies**. Ce sont des arbres, marqués d'une croix par les agents O.N.F., c'est le martelage. Ils trient des arbres sans avenir commercial, non conformes, gênants ou abimés. Les petites futaies sont abattues par les affouagistes.

Pour terminer, il ya les **houppiers**, ou branchages. Ils proviennent des arbres achetés par des entreprises forestières, lors des ventes aux enchères organisées par O.N.F. Ceux-ci sont abattus par des bucherons professionnels.

Le volume des petites futaies et des houppiers est estimé à partir de ratios établis par O.N.F., il est exprimé en m<sup>3</sup>. Ce volume est ensuite multiplié par le tarif, au m<sup>3</sup>, décidé par le conseil municipal, et le résultat est divisé par le nombre d'inscrits sur le rôle.

### **C/ PARTAGE DE L'AFFOUAGE**

Les petites futaies et les houppiers sont estimés par la commission des forêts, ensuite, on totalise ces estimations, et la distribution est faite équitablement pour chaque liste, en fonction du nombre d'inscrits sur chacune d'elle. Cette estimation n'a aucun lien avec celle de l'O.N.F., servant uniquement au calcul de la taxe.

### **D/ NOUVELLE LOI**

A compter de la prochaine saison d'affouage, la nouvelle loi devra être appliquée. Seront exclues, les personnes ne pouvant justifier de l'utilisation du bois, pour leur besoin personnel. D'autres informations vous seront communiquées prochainement.

## Il fait bon vivre à Gennes ...



Le 2 mars dernier, la commune de Gennes avait le plaisir de fêter sa première centenaire en la personne de Denise Genilloux. Bien connue des plus anciens pour avoir régalé grand nombre de convives dans son restaurant avec ses truites et sa croûte aux champignons, elle a grandement contribué à faire la réputation de Gennes.

Afin de marquer cet événement et sur avis du conseil municipal, une délégation de la municipalité lui a remis un diplôme de citoyenne d'honneur de Gennes en présence de ses filles Andrée et Chantal.

Le conseil municipal lui renouvelle ses remerciements pour son action au sein du village, ses sincères félicitations et lui souhaite de conserver encore longtemps la vitalité et la joie de vivre qui la caractérisent

---

### Communication du comité des fêtes et de la paroisse de Gennes

---

Le Comité des fêtes et le relais paroissial de Gennes, remercient les bénévoles qui ont participé à l'organisation de la Marche gourmande du dimanche 2 septembre dernier.

Leur investissement et leur action ont permis d'accueillir plus de **620** marcheurs, dont un nombre de plus en plus important d'habitants de notre commune, à cette manifestation qui s'est remarquablement déroulée.

Ils donnent, d'ores et déjà, rendez-vous aux "marcheurs gourmands" de Gennes ou d'ailleurs, le premier dimanche de septembre 2013.

# 2ème VIDE-GRENIER

ORGANISE PAR FAMILLES RURALES GENNES

LE DIMANCHE 4 NOVEMBRE DE 7 H A 17 H  
SALLE POLYVALENTE DE GENNES



**Spécial : jeux, jouets, livres, vêtements adultes-enfants, bibelots, décors, vélos,.... Le vide-grenier ayant lieu à l'intérieur pas d'encombrants (gros meubles)**

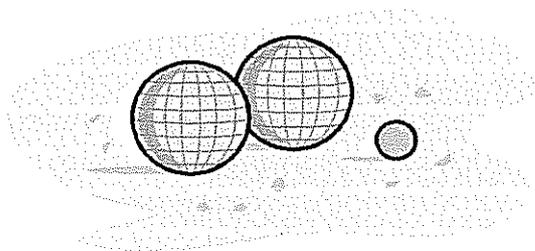
**PRIX DE L'EMPLACEMENT : 3.50 EUROS PAR TABLE**  
(LES TABLES SONT OBLIGATOIREMENT FOURNIES ET FONT 1.20 M). SALLE CHAUFFÉE. PETITE RESTAURATION SUR PLACE ET BUVETTE.

**RÉSERVATION DES EMPLACEMENTS AVANT LE 25  
OCTOBRE 2012**

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION AUPRÈS DE :  
BÉATRICE SOITTOUX : 03.81.55.88.61  
VALÉRIE LAROCHE : 03.81.55.78.97  
(PAS D'EXPOSANTS PROFESSIONNELS)



**ASL Pétanque  
Gennes**



C'est avec grand plaisir que nous vous informons du prochain « **Moules – Frites** » de l'association, qui aura lieu le :

**Samedi 24 novembre 2012 à 20 heures**  
**Salle Polyvalente de Gennes**

Les places étant limitées, les premiers inscrits seront pris en compte.

**Clôture des inscriptions : le 10 novembre.**

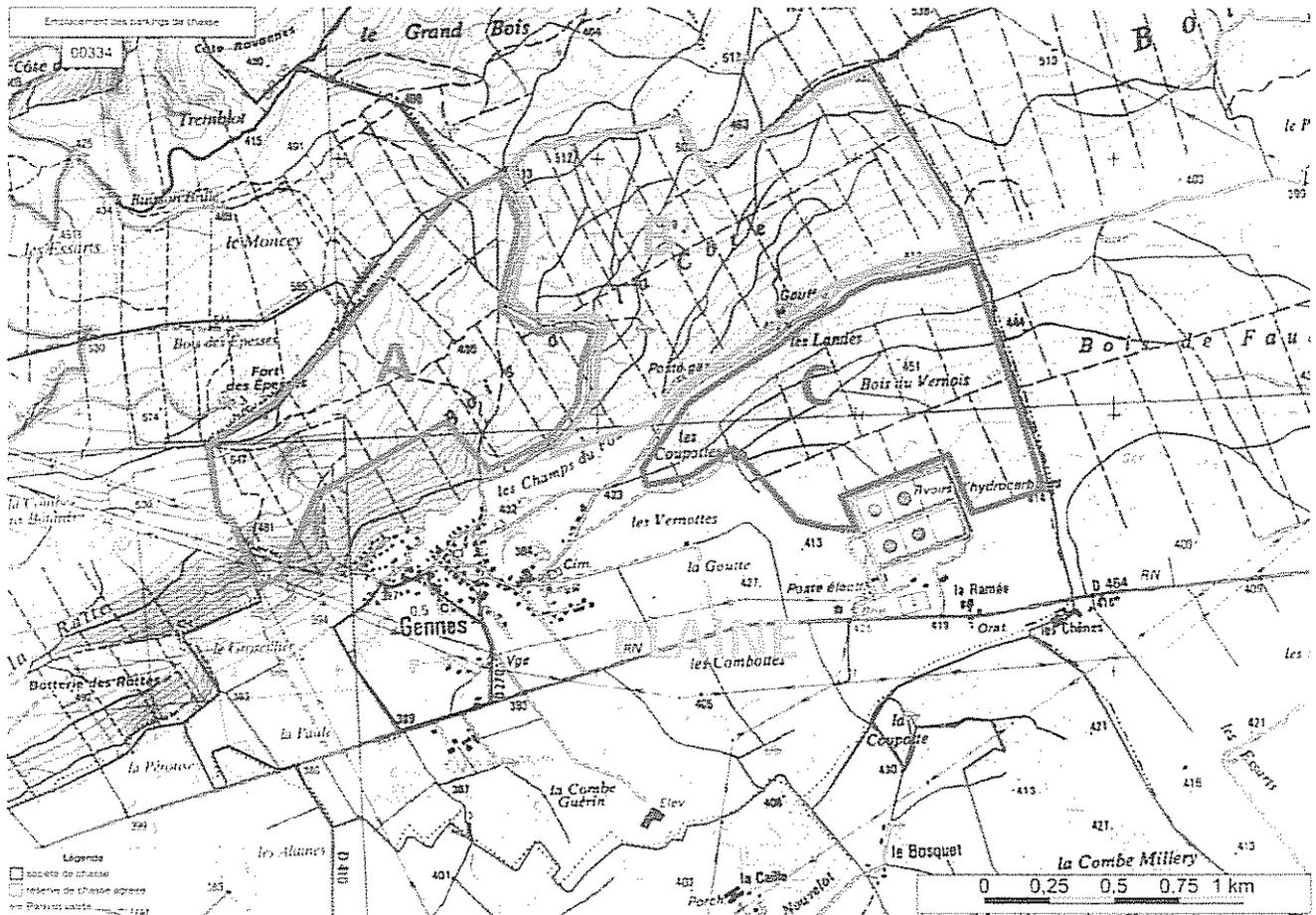
**Les inscriptions se feront auprès d'Alexandra ARDIET**, soit par téléphone au 03 81 55 75 59, soit à son domicile, 4 rue des landes.

Pour toute inscription par téléphone, le règlement sera à déposer dans sa boîte aux lettres.

*Apéritif offert*  
*Moules - frites à volonté*  
*(jambon - frites sur réservation à l'inscription)*  
*Fromage*  
*Dessert*  
*Café*

Tarif unique : 15 euros.

**ANNEXE du REGLEMENT DE CHASSE**  
**« ZONES DE CHASSE »**



- **Zone A :** (La cote, Coupe des pins, Mélèzes) : Limite de MONTFAUCON, Limite de CHALEZE jusqu'au Chemin du Gros Foyard et de la cabane jusqu'à la route goudronnée menant chez Mr. DACH Roger
- **Zone B :** (Coupe 1, 2, 3, 4 etc..., 3 Bornes, les grottes, décharges) : De Mr Roger DACH par la route goudronnée jusqu'à la cabane, Chemin du Gros Foyard, Limite Bois Baron, Limite de NANCRAY, Chemin des Landes jusqu'au village.
- **Zone C :** (Le Vernois) : secteur boisés à droite de la route des Landes direction NANCRAY.

**Planning Zones de chasse battue**

|                     | matin      | après-midi |
|---------------------|------------|------------|
| <b>Samedi</b>       | <b>B+C</b> | <b>A+B</b> |
| <b>dimanche</b>     | <b>A+C</b> | <b>A+B</b> |
| <b>Jeudi</b>        | <b>A+C</b> | <b>A+B</b> |
| <b>jours feries</b> | <b>A+C</b> | <b>A+B</b> |

**Planning Zones de chasse individuelle**

|                     | matin    | après-midi |
|---------------------|----------|------------|
| <b>Samedi</b>       | <b>A</b> | <b>C</b>   |
| <b>dimanche</b>     | <b>B</b> | <b>C</b>   |
| <b>Jeudi</b>        | <b>B</b> | <b>C</b>   |
| <b>jours feries</b> | <b>B</b> | <b>C</b>   |